



Conseil territorial
économie sociale
et solidaire
Sambre Avesnois

RAPPORT MORAL EXERCICE 2017

L'ESS : Socialement utile, Economiquement performante, Politiquement indispensable

Les Bonnes Pratiques en ESS : à l'automne 2017 a été promulgué le guide des bonnes pratiques en ESS. Issue des orientations de la loi du 31 Juillet 2014 (dite loi Hamon) ce guide construit dans la concertation par le Conseil Supérieur de l'ESS, constitue un outil facilitateur pour la gouvernance et le management des entreprises de l'ESS. Sur l'incitation de la Chambre Régionale de l'ESS des Hauts de France. Le CA du COTESS Sambre-Avesnois propose à son réseau que les différentes thématiques inscrites dans ce guide puissent faire l'objet de rencontres permettant aux entreprises du territoire de s'en approprier les valeurs et les principes, en vue de les confronter à leur propre pratique.

Après une présentation générale en décembre dernier à Monceau Saint Waast, un premier atelier a été co-organisé avec la Chambre d'eau à LE FAVRIL en février dernier autour de la thématique : **Egalité Femme/Homme dans l'ESS**, avec l'appui de l'association Galilée. Il s'est avéré riche et productif. D'autres initiatives semblables auront lieu dans les mois à venir (cf. notre projet de communication 2018)

Le guide des bonnes pratiques a fait l'objet d'une diffusion à tous les membres du réseau.

L'engagement, pourrait être le maître mot de l'année écoulée, à l'heure du désengagement financier des pouvoirs publics. Etat et collectivités locales & territoriales incitent les citoyens à s'engager pour remplir des missions d'utilité sociale. Comme si le bénévolat pouvait à lui seul, se substituer au salariat... Les entreprises de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales) sont priées d'inventer de nouveaux modèles économiques et de recourir à **des contrats à impact social, à des financements participatifs, à des joint-ventures, du crowdfunding, ou du mécénat** pour assurer la pérennité de leurs missions.... Ne serait-il pas temps de réfléchir aux mutations qu'engendrent ces nouvelles logiques financières, facteurs de compétition et d'inégalités sociales & territoriales ?

Tout en respectant la liberté, ne serait-il pas temps de donner aux acteurs de l'ESS les moyens d'agir pour l'égalité et la fraternité. C'est sur ces valeurs et ses principes que le COTESS agit, et défend vos intérêts, dans les instances où il vous représente.

La Mesure de l'impact de son action est devenue obligatoire pour toute entreprise de l'ESS à la recherche de fonds. En passant de la logique de subvention ou de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, à celle d'appel à projets, la puissance publique, depuis la commune jusqu'à l'Europe, nous oblige désormais d'apporter la preuve de notre efficacité, ce que nous ne manquons pas de faire et de démontrer

Si on fait bien attention, on peut constater que les investisseurs privés visent à compenser progressivement le désengagement des pouvoirs publics. Ils conditionnent leur soutien à l'instauration de critères de performance. Or l'évaluation de l'impact social suppose une méthodologie basée sur la concertation entre les producteurs et les usagers de l'action. Elle doit s'inscrire dans le long terme en cohérence avec les objectifs sociaux poursuivis et aussi avec le projet qu'il soit associatif, social, culturel ou d'entreprise. Ce qui est antinomique avec les logiques du système marchand qui veut des résultats immédiats.

L'accélérateur de l'innovation sociale c'est le nouveau « dispositif » présenté par Christophe ITIER (Haut-commissaire à l'ESS) lors du Congrès National de l'UDES du 7 Décembre dernier

Il s'est résumé à un appel à projets sélectionnant sur toute la France une quinzaine de projets s'appuyant sur 5 critères :

- identification de nouvelles innovations sociales
- financements croisés Partenaires Publics/Banque/Privés
- contexte favorisant l'innovation sociale
- mesure de l'impact social des innovations
- accompagnement renforcé aux projets sélectionnés

En cette circonstance, le rôle de l'Etat consiste à conduire quelques expérimentations qui devraient déboucher sur une évolution et une simplification des politiques publiques, dans les mois à venir.... Attendons pour voir ce qui nous sera proposé.

Les emplois aidés qui mobilisaient en 2016 plus de 430 000 personnes dont plus de 40% dans l'ESS sont ramenés à 220 000 en 2018. A côté des collectivités locales de l'arrondissement, le COTESS a fait part des difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises de l'ESS du territoire à Monsieur le Sous-Préfet lors de la manifestation du 15 Octobre dernier. Votre représentant lors de cette rencontre a insisté sur :

- la méthode radicale de réduction des emplois aidés : annonce brutale – mise en œuvre immédiate – absence totale de concertation.
- le risque de remettre en cause les efforts de cohésion sociale générés par ces emplois (environ 10% des emplois dans l'ESS sont des emplois aidés : soit environ 600 en Avesnois)
- le renforcement des inégalités par la suppression d'activités ou de services suite à ces mesures principalement dans les territoires les plus défavorisés.
- le non-sens budgétaire avec un transfert des contrats d'utilité sociale vers un retour au RSA

La formation professionnelle : les ateliers chantiers d'insertion (ACI) sont en train de vivre un vrai bouleversement car jusqu'ici la formation professionnelle de leurs salariés en parcours d'insertion était assurée par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) UNIFORMATION. Des changements réglementaires renvoient désormais les ACI vers Pole Emploi pour ces formations. Ces premiers changements en préfigurent d'autres puisque que le système paritaire de gestion des OPCA risque dans les mois à venir de changer avec la prise d'une place grandissante et de contrôle de l'Etat dans la gestion des fonds de la formation.

La justice du travail : a vécu en 2017 un profond changement démocratique puisque amorcé depuis plusieurs années, a été mis en place un système de désignation par l'Etat des magistrats prud'homaux en remplacement d'un système électif remontant au 19^{ème} siècle. Cela a eu pour conséquence de modifier la représentativité des employeurs de l'ESS, mais aussi celle du MEDEF

dans cette nouvelle mandature 2018-2022. Nous ne disposons plus à Avesnes que de 2 mandats contre 4 précédemment.

Les enjeux du Contrat de Plan ETAT/REGION et du Schéma Régional de Développement

Economique : Le COTESS Sambre-Avesnois, à travers sa représentation à la CRESS des Hauts de France (Bureau et CA) a largement participé à la révision du contrat de Plan ETAT/REGION (CPER) et a fourni une importante contribution dans le cadre de l'élaboration du SRDEII.

Le COTESS Sambre-Avesnois a largement alimenté la réflexion pour que cinq axes d'accompagnement de l'ESS soient pris particulièrement en compte :

- ***Volet TERRITOIRE : bien appréhendée aujourd'hui à l'échelle régionale, en témoigne la place qui lui est faite dans le cadre du SRDEII, l'ESS peine toutefois à percer au niveau des EPCI (C'est notamment le cas en Avesnois). A ce titre, il apparaît essentiel de faire de l'ESS, à la fois vecteur d'attractivité et d'équilibre, un axe fort du volet « territoire» du CPER. Pour le SRDEII nous sommes toujours en attente de l'appel à projet ESS qui aurait du paraître en mars dernier.
Ces politiques régionales et nationales doivent permettre de mieux structurer l'ESS à l'échelle des territoires, tant du côté des acteurs, en facilitant leurs rencontres afin de susciter les projets et les coopérations, que du côté des EPCI en encourageant le développement de politiques dédiées au niveau local. C'est ce que nous nous efforçons de faire au COTESS avec des résultats en progression.***
- ***Volet POLE TERRITORIAL de COOPERATION ECONOMIQUE : Dans ce domaine, nous attendons que soit impulsé une politique ambitieuse de soutien à l'émergence et au développement de PTCE dans les territoires, complémentaire aux dynamiques de pôles et aux projets d'entreprenariat territorial durable et d'innovation sociale, afin de stimuler des dynamiques locales au service de l'économie de proximité. Le COTESS est toujours en attente pour faire valider son projet de PTCE***
- ***Volet TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : en lien avec le nouveau ministère de la transition écologique & solidaire, les structures de l'ESS sont en première ligne pour proposer de nouvelles solutions en matière de mobilité, de production d'énergie, de valorisation des déchets, d'écoconstruction, d'alimentation durable en circuits courts, de maintien de la biodiversité.***
- ***Volet NUMERIQUE : un grand nombre de structures de l'ESS, notamment positionnées sur le champ de l'éducation, la formation ou encore l'insertion sont aujourd'hui engagées dans le développement des usages du numérique. A ce titre, il serait pertinent que le CPER et le SRDEII permettent d'accompagner ce mouvement et de conforter le travail amorcé notamment par des entreprises de l'ESS de notre territoire.***
- ***Volet FILIERES D'AVENIR : en tant qu'économie majoritairement de service, l'ESS contribue régulièrement à faire émerger et proposer de nouveaux services adossés à de nouveaux modèles économiques en réponse aux besoins sociaux & sociétaux. Le COTESS Sambre-Avesnois peut notamment s'appuyer sur la Chaire Régionale ESS Interuniversitaire, sur le labo de l'ESS, sur l'institut GODIN, pour étoffer les projets et mobiliser la recherche.***

Sur ces 5 axes de développement, nous avons sur ce territoire, les acteurs, les projets et la détermination. Le COTESS est au côté des entreprises ESS du territoire pour accompagner, soutenir, animer et coordonner, ces importantes orientations des politiques publiques nationales et régionales.

Le ROLE DU COTESS SAMBRE-AVESNOIS : Fondé en 2012 par des acteurs ESS du territoire après une phase de préfiguration de 3 ans, émanation de la CRESS Hauts de France, notre instance territoriale est :

- **UN OUTIL TERRITORIAL FEDERATEUR de l'ESS** : le COTESS est une organisation qui rassemble dans l'Arrondissement d'Avesnes les différentes composantes de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales, syndicats d'employeurs, qui se retrouve autour d'une même vision de l'économie et portent un projet commun.
- **LE REPRESENTANT de l'ESS en SAMBRE-AVESNOIS** : Le COTESS est un groupement d'acteurs de l'ESS qui remplit des missions et porte des projets au service de ses adhérents, et du développement du territoire, en créant un environnement favorable à la diffusion de cette économie.
- **UN RESEAU FACILITATEUR** : Riche de sa diversité, le COTESS constitue un réseau local de l'ESS où se croisent de multiples ressources et expertises. Il joue également un rôle d'interface entre les acteurs de l'ESS, les acteurs institutionnels et les acteurs de l'économie classique.
- **UN ANIMATEUR de l'ESS** : Le COTESS anime la dynamique ESS de l'Arrondissement d'Avesnes en proposant des espaces d'échanges, de réflexion, de découverte et de production sur des sujets souhaités par les acteurs ESS du Territoire.

Le COTESS SAMBRE-AVESNOIS, c'est vous tous qui œuvrez en Avesnois dans l'ESS, et ceux qui nous rejoindrons demain, grâce à votre engagement et à votre exemplarité.

C'est un espace où vous vous rassemblez, où vous échangez, où vous pouvez vous organiser, où vous construisez ensemble. Il n'est que le creuset de vos idées, de vos envies, de vos projets, de vos ambitions collectives. Le COTESS n'existe qu'à travers ses membres....à travers la légitimité que vous lui conférez, la confiance que vous lui accordez, le rôle que vous voulez bien lui donner.

L'expertise du COTESS réside dans sa capacité à mobiliser l'expertise de ses membres et aussi celle des acteurs et des réseaux départementaux et régionaux de l'ESS.

Après 5 ans de portage de son projet, il faut reconnaître que si le COTESS SAMBRE-AVESNOIS n'est pas encore en pleine lumière, il sort progressivement de l'ombre et affiche sa volonté d'être encore davantage ouvert & accueillant, au service du développement de ses membres et de son territoire.

Marc GOJJARD

